



METZ EN SCENES

COMPTE RENDU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 DECEMBRE 2016 – 18h00

Représentants de la Ville de Metz, collectivité fondatrice de l'EPCC (votants)

Monsieur Dominique GROS, membre de droit	Pouvoir à Monsieur LEKADIR
Madame Margaud ANTOINE FABRY, titulaire	PRÉSENTE
Madame Nathalie DE OLIVEIRA, suppléante	
Monsieur Hacène LEKADIR, titulaire - Président	PRÉSENT
Monsieur Philippe CASIN, suppléant	
Madame Marylin MOLINET, titulaire	PRÉSENTE
Madame Danièle BORI, suppléante	
Madame Patricia SALLUSTI, titulaire	PRÉSENTE
Monsieur Jean-Michel TOULOUZE, suppléant	
Monsieur William SCHUMAN, titulaire	PRÉSENT
Monsieur Raphaël PITTI, suppléant	
Madame Martine NICOLAS, titulaire	PRÉSENTE
Madame Marie-Jo ZIMMERMANN, suppléante	
Madame Bérangère THOMAS, titulaire	
Madame Françoise GROLET, suppléante	PRÉSENTE

Représentants de la Région Grand Est, collectivité fondatrice de l'EPCC (votants)

Monsieur Thierry GOURLOT, titulaire	PRÉSENT
Madame Stéphanie CONIGLIO, suppléante	
Monsieur Jean-Pierre LIOUVILLE, titulaire	PRÉSENT
Monsieur Bertrand MASSON, suppléant	
Monsieur Pascal MANGIN, titulaire	EXCUSÉ
Monsieur Jackie HELFGOTT, suppléant	
Monsieur Patrick THIL, titulaire	PRÉSENT
Monsieur Khalifé KHALIFÉ, suppléant	

Représentants du syndicat mixte Orchestre National de Lorraine (votants)

Madame Françoise FERRARO, titulaire	PRÉSENTE
Madame Mireille GAZIN, suppléante	

Personnalités qualifiées nationales et/ou transfrontalières (votants)

Monsieur Laurent BAYLE, titulaire – Vice-Président	PRÉSENT
Madame Monique RUDOLF, suppléante	
N.N., titulaire	
Monsieur Reiner MARCOWITZ, suppléant	EXCUSÉ
N.N., titulaire	
Monsieur Claude VILLEROY DE GALHAU, suppléant	EXCUSÉ

Personnalités qualifiées locales (votants)

Monsieur Jean-Luc BOHL, titulaire
Madame Marie-Louise THEVENON, suppléante PRÉSENTE
Madame Isabelle CHAIGNE, titulaire PRÉSENTE
Monsieur Serge BASSO DE MARCH, suppléant

Représentants du personnel élus de l'EPCC (votants)

Monsieur Joseph ANDRÉ, titulaire PRÉSENT
Monsieur Frédéric JOUAVILLE, suppléant
Madame Myriama IDIR, titulaire PRÉSENTE
N.N., suppléante

Représentants de la DRAC Grand Est (invités)

Monsieur Charles DESSERTY EXCUSÉ
Madame Florence FORIN PRÉSENTE

Directrice (voix consultative)

Claire GUILLEMAIN PRÉSENTE

Etaient présents auprès des élus titulaires ou suppléants :

Monsieur Christian SCHNELL, Ville de Metz

Etaient également présents au titre de leur fonction au sein de l'EPCC

Laurent VERGNEAU
Hamid JARI

17 membres votants du Conseil d'administration sur 19 étant présents ou représentés, le quorum est atteint pour tenir la séance.
Le Président ouvre la séance à 18h.

1 - Délibération n° 1 : Installation des personnalités qualifiées au Conseil d'administration

Après avoir pris connaissance des propositions de la Mairie de Metz et du Conseil Régional du Grand Est, le Conseil d'administration prend acte de l'installation de Madame Jacqueline Schneider, titulaire et de son suppléant Monsieur Jean-Dominique Marco et de Madame Fabienne Lorong, titulaire et de son suppléant Monsieur Philippe Le Goff en qualité de personnalités qualifiées nationales et/ou transfrontalières de l'EPCC Metz en Scènes au Conseil d'administration pour un mandat de 3 ans renouvelable.

2 - Délibération n° 2 : Approbation du compte-rendu du 7 octobre 2016

Le Conseil d'administration adopte à l'unanimité le procès verbal de la séance du 7 octobre 2016

3 - Cité Musicale

Le Président cède la parole à la Directrice générale qui rend compte de la réunion du comité des partenaires publics du 2 décembre 2016 à laquelle participaient la Ville de Metz (Christian Schnell), la Région Grand Est (Monsieur Thil) et le ministère de la Culture (Madame Forin et Monsieur Desservy). Elle rappelle que la réunion s'est déroulée d'un esprit très constructif avec la présentation de l'organigramme nouveau de la cité musicale comportant – autour de la Direction générale – les 4 grandes directions (artistique, technique, administrative & financière, technique). Ce document pose les bases des mutualisations à construire.

Madame Sallusti interroge sur le nombre de salariés au sein de Metz en Scènes et les effets sur les économies réellement effectuées dans le cadre des mutualisations.

La Directrice générale précise que l'effectif actuel est de 58 salariés et qu'une économie de 120 000 euros a été réalisée sur le poste dédié à la masse salariale des personnels permanents.

Le président rappelle l'évolution du nombre de poste équivalents temps plein depuis 2014 : 65,6 en 2014, 62,8 en 2015 et 58,2 en 2016

Le Président donne la parole aux représentants du personnel qui lisent un courrier signé par les trois organisations représentatives dans l'entreprise (UNSA, CNT, CFDT). Ce courrier porte les inquiétudes liées à des réductions d'effectifs de près de 13% en 3 ans (67 salariés en 2014 et 58 en 2016). Le Président relativise ces chiffres qu'il faut voir à l'aune des ETP (Equivalent Temps Plein). S'il y a bien eu 13 départs sur ces dernières années, il y a eu également 7 créations de postes.

La mutualisation va dans le sens des économies déjà réalisées avec des postes de direction à cheval sur Metz en Scènes et sur l'ONL. Ces économies restent indispensables au vu du contexte des finances des collectivités locales et de l'état avec l'objectif de maintenir les moyens artistiques et le niveau de la programmation. Le président rappelle que la même démarche d'économie existe au sein des collectivités à l'image de la ville de Metz qui doit réaliser une économie de 120 postes dans ses effectifs.

Madame Chaigne interroge sur le type de postes non remplacés. Monsieur Lekadir donne quelques postes non remplacés et rappelle qu'à chaque départ, on doit s'interroger de renouveler ou pas le poste.

Madame Grolet interroge sur lien entre variation de la masse salariale et les objectifs d'économie ou de réorganisation. Monsieur Lekadir répond que l'EPCC se doit d'une gestion rigoureuse, la priorité étant de sauvegarder les moyens artistiques.

Au vu de ce débat, le Président rappelle la nécessité de construire un budget sur 3 ans et salue le travail réalisé par la Directrice générale et le souci de maintenir un bon niveau de dialogue social.

Monsieur Thil indique que, selon lui, la priorité doit être donnée à la programmation. Il rappelle également que toutes les collectivités et administrations publiques se sont pliées à la réduction des effectifs. Il comprend donc les efforts ici demandés.

Pour autant, il rappelle la volonté de la région de soutenir les équipements culturels et les emplois, dans le but d'assumer la professionnalisation culturelle.

Hacène Lekadir indique qu'à l'époque de la création de la BAM, on a peut être recruté de façon un peu large et les économies de postes ciblées ne remettent pas en cause la capacité de fonctionnement de l'établissement.

Madame Antoine Fabry salue le dynamisme des salariés et comprend leur crainte de ne pas pouvoir remplir correctement leur mission. Elle se réjouit d'un président très présent, et aux cotés des salariés.

Madame Sallusti précise que la baisse du nombre de salariés ne s'est pas faite dans contexte de licenciement économique et que c'est une chance.

Le Président préconise la construction d'un budget sur 3 ans pour avoir maximum de visibilité. Il salue la rigueur de la directrice générale, et le souci de travailler dans de bonnes conditions sociales.

Madame Grolet interroge sur la création du poste de sécurité. Monsieur Lekadir répond que cette création de poste est déjà effective ; A ce propos, la création de ce poste démontre que l'on peut changer d'avis et s'adapter notamment dans le contexte de sécurité imposé par Vigipirate.

Après ce débat, les délibérations concernant la Cité musicale de Metz sont soumises au vote.

La délibération n°4 concernant la modification de la convention portant création de la Cité musicale de Metz est adoptée à l'unanimité.

Les deux délibérations relatives à la création des postes de Directeur administratif et financier (délibération n°5) et de Directeur de développement (délibération n°6) sont adoptées à l'unanimité.

Enfin, la délibération n°3 relative à la convention de résidence permanente de l'ONL à l'Arsenal est également validée à l'unanimité.

Le Président salue cette convention comme un acte fort et symbolique qui atteste l'envie des deux établissements de travailler ensemble.

Monsieur Thil précise que la présence de l'ONL ne doit pas faire obstacle à l'invitation d'autres orchestres symphoniques.

Les membres du Conseil sont informés du travail réalisé par les services communication de l'ONL et de l'EPCC en vue de la création d'un logo « Cité musicale ». Une convention sera passée entre les deux établissements et signée par la Directrice générale.

4 - Affaires juridiques

En introduction, le Président souligne l'existence de problèmes importants, consécutifs à de possibles erreurs de gestion, et salue le travail de la Directrice générale et des équipes sur l'ensemble de ces sujets pour remettre à plat la situation. Il pointe la nécessité d'une plus grande rigueur car lorsqu'une erreur est commise, les conséquences sont assumées par l'établissement, les collectivités qui financent et non pas le directeur de l'époque qui a quitté ses fonctions sans assumer les erreurs de gestion.

Concernant la gestion antérieure de l'établissement, Monsieur Gourlot demande s'il n'est pas possible de saisir la justice contre les anciens dirigeants. Le Président estime que cela serait sans doute compliqué.

Concernant le contrôle fiscal de l'EPCC en 2015, Claire Guillemain rappelle le contexte et les décisions de l'administration fiscale (note explicative dans le dossier des administrateurs).

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le changement de statut fiscal de l'EPCC (subventions non assujetties à TVA et paiement de la taxe sur les salaires) implique une modification de présentation comptable des budgets.

Sur le plan social, deux affaires impliquent des décisions du Conseil d'administration. Il est rappelé qu'en l'absence de délégation à la Directrice générale, il appartient au CA de délibérer sur les transactions et actions en justice.

La Directrice générale présente le contentieux qui oppose Monsieur Fouquet à l'EPCC Metz en Scènes. Après avoir entendu les explications et sur proposition du Président, le Conseil approuve à l'unanimité la signature d'une transaction (délibération n°7).

La Directrice générale présente le deuxième dossier qui concerne une ancienne vacataire.

Elle rappelle le contexte du dossier et précise sa volonté de mise en place d'un chantier social pour optimiser le fonctionnement actuel des vacataires. Ce chantier passe par plusieurs chantiers :

- la sécurisation des contrats pour éviter qu'ils ne soient requalifiés comme CDI à temps plein (inscription des jours et horaires de travail sur les contrats). Mis en place depuis décembre 2016
- une réflexion sur le passage en CDII de certains salariés vacataires
- Réflexion sur l'optimisation du nombre de vacataires (pour 2017)
- La distinction des vacataires selon leur statut (étudiant ou non)
- L'étude de faisabilité de collaborations avec un prestataire pour certaines activités

Le CA, après avoir entendu les explications complètes valide à l'unanimité le pourvoi en cassation de l'EPCC Metz en Scènes (délibération n°8).

La Directrice générale rappelle également qu'une autre affaire sera portée en appel par un ancien salarié.

Sur ces sujets de gestion des vacataires, le président souligne l'importance de faire avancer ce dossier et recadrer le mode de gestion vers un processus sécurisé pour l'établissement. En ce sens, il charge la directrice générale de réfléchir à la question et une solution globale, avec appui du conseil de Metz en Scènes, afin de soumettre à un prochain conseil d'administration des scénarios de solutions, chiffrées en terme de dépenses entre les différentes pistes évoquées : sous-traitance des vacataires vers une boîte spécialisée, maintien du modèle actuel avec réduction du nombre de vacataires (le président souligne à ses yeux le trop grand nombre de personnes actuellement vacataires comme vivier), autre solution...

Le président demande par ailleurs au directeur technique, sous la supervision de la directrice générale, que soit regardé de près la question du nombre de personnels engagés en vacataires (gilets bleus, personnels de sécurité, personnels techniques) sur les différentes manifestations. Il paraît très large au vu de plusieurs exemples.

Il est demandé qu'une présentation globale soit faite à un prochain CA sur le nombre de personnel théorique et réglementaire indispensable salle par salle dans les différents lieux de Metz en Scènes. L'objectif est de limiter au maximum le nombre de personnels par manifestation au strict minimum au vu de la situation financière notamment mais aussi du cadrage juridique de ces postes

Enfin, la Directrice n'ayant pas de délégation en matière d'action en justice demande l'autorisation au Conseil de répondre favorablement à la convocation par le tribunal à une audience en tant que victime d'une agression (agression sur le bâtiment de la BAM par un individu récidiviste). Le CA donne quitus à la Directrice générale sur ce dossier. L'avocat de l'EPCC, Maître lochum représentera l'EPCC.

5 - Affaires financières

Madame Margaud Antoine Fabry quitte la salle. Les votants sont 16.

Le Président ouvre le débat d'orientation budgétaire et rappelle le souci de la Ville de Metz de poursuivre son engagement aux côtés de la Cité musicale en sacrifiant le budget de l'EPCC en 2017. Il passe la parole à la Directrice générale qui présente les grandes lignes du DOB et la projection budgétaire sur trois ans en termes de recettes et de dépenses.

Les administrateurs regrettent que l'activité de locations de salles ne soit pas davantage développée quand bien même tous s'accordent pour dire que la vocation première de l'établissement est de faire du spectacle. Sur ce point, le Président souligne la dégradation des recettes commerciales en 2016 et alerte sur la nécessité de ne pas négliger ce poste qui reste un poste de recettes à maintenir et à développer pour venir compléter les recettes publiques.

Madame Sallusti s'interroge sur les locations de l'Orangerie et les problèmes lors des mariages (choix du traiteur non possible). Elle demande que cette question soit regardée de très près.

La DRAC confirme que des demandes complémentaires de recettes d'aide pour Metz en Scènes ont été faites au niveau de la DGCA et sont encore en attente de réponse.

Le président interpelle par ailleurs Monsieur Thil quant à l'importance de voir la région s'engager davantage dans Metz en Scènes en lien avec les projets de subvention déposés par la directrice auprès des services de la région.

Christian Schnell félicite le travail réalisé par Metz-en-Scènes sur les préparations budgétaires. Il alerte sur les problèmes structurels de l'ONL et le souci de ne pas les étendre à Metz-en-Scènes. Il rappelle la volonté du pôle culture de bien individualiser chaque budget, de garantir subventions en stabilité, et mentionne au passage que 70% du budget culturel de la ville va à la Cité musicale de Metz.

Monsieur Schnell souligne par ailleurs le travail réalisé sur le projet Interreg avec la ville de Metz ou le festival Passages, deux dossiers qui ont été validés et qui vont permettre des recettes importantes sur trois ans. Il pointe cependant son inquiétude de voir une partie de ces recettes affectées vers le fonctionnement hors budget artistique de l'établissement. Sur ce point, le président souligne la nécessité de faire attention, fait le lien avec le débat sur les économies de poste avec les représentants du personnel et souligne au vu de cette remarque la nécessité de maîtriser les dépenses de structure et de personnel pour ne pas fragiliser l'établissement dans trois ans et la fin des recettes Interreg.

Sur le DOB et la projection budgétaire sur trois ans, le président engage la direction sur la nécessité de développer les recettes autres que les recettes publiques (la billetterie doit être boostée, la démarche de mécénat doit être une priorité, la politique de location des salles), l'importance de préserver les budgets artistiques et la qualité de la programmation. A ce titre, le Président mentionne la nécessité d'une ambition artistique plus forte à la BAM, en estimant qu'il y a des progrès à faire pour installer durablement cet équipement dans la vie culturelle (plus de têtes d'affiche, plus de public...).

Il indique également que des rationalisations dans les dépenses de structures doivent se poursuivre et interroge notamment Joseph André (présent en tant que représentant du personnel) sur les effectifs des personnels d'accueil pour voir si des efforts ne peuvent pas être faits et quelles sont les obligations en matière de sécurité (nombre de « gilets bleus » par exemple).

LE CA prend acte que le Débat d'orientation budgétaire a été présenté.

Un CA sera fixé en janvier pour voter le budget prévisionnel 2017.

La décision modificative du budget 2016 concerne principalement les éléments évoqués au point « affaires juridiques » (contrôle fiscal et contentieux sociaux). La décision modificative est adoptée à l'unanimité (délibération n° 10).

De même, la décision concernant les deux créances éteintes est validée à l'unanimité (délibération n°11).

Pour terminer, le Président rappelle que les locations de salle de Metz en Scènes doivent s'inscrire dans une harmonisation avec le futur centre des congrès. Plusieurs réunions ont eu lieu avec GL Events et la délibération proposée va dans le sens d'une hausse des tarifs pour arriver progressivement aux tarifs qui seront proposés par le Centre des Congrès. Cette délibération n° 12 est votée à l'unanimité.

6 - Points divers

Il n'y a pas de point divers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.